



## RÈGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF 2019-2020

### Ville d'Eybens

Le budget participatif permet à tout citoyen de proposer des projets de nature variée pour leur ville.

Le budget participatif est aussi un processus par lequel les citoyens participent à la répartition des ressources publiques

La mise en place du budget participatif à Eybens a une dimension pédagogique. Les habitants pourront ainsi mieux comprendre les problématiques qui entourent le budget municipal.

Tous les projets déposés par les habitants seront étudiés, sauf s'ils sont en contradiction manifeste avec les objectifs de la politique de la Ville d'Eybens. Cet appel à projets ne doit pas être confondu avec le subventionnement par projets des associations.

#### **Les critères des projets proposés par les habitants**

Pour être recevables, les projets doivent respecter les critères suivants :

- avoir un intérêt général ou collectif pour les Eybinois et avoir lieu sur la commune,
- correspondre aux compétences de la Ville ou de la Métro (sous réserve de son acceptation),
- être techniquement, juridiquement et financièrement réalisable,
- être proposé par un groupe d'habitants dont moitié d'Eybinois (à partir de 2 personnes dont au moins un référent majeur) qui s'engagent à porter le projet sur toute sa durée,
- être en cohérence avec les actions déjà programmées par la Ville,

Par ailleurs, les projets ne devront pas :

- contenir d'éléments de nature discriminatoire ou diffamatoire,
- inclure la location ou l'achat de terrain, de local...,
- engendrer des frais de fonctionnement régulier,
- se dérouler sur la voie publique.

Tout projet de manifestation ou d'activité devra intégrer la couverture juridique des risques.

#### **Les différentes étapes du processus :**

- 24 septembre 2019 : présentation des projets au Conseil de ville par les porteurs de projet , sélection des projets recevables suivant les critères.
- octobre et novembre : co-instruction des projets (porteurs des projets + référent Ville) pour les aspects techniques, financiers, juridiques.
- fin novembre 2019 : présentation des projets en Conseil de ville, du budget à prévoir et du calendrier de réalisation
- En 2020 : réalisation des projets